

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	6^{ème}
Nom de site	CHAISE_RECAMIER	Numéro	137U7
Adresse du site	4, rue de Sèvres	Hauteur	R+7 (27,80 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts Un autre opérateur présent sur le site BT (0°, 120° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2012
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	06/05/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	06/07/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 20°, 150° et 280°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	3° à 9°
Estimation	20° < 5V/m ; 150° < 5V/m ; 280° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	R+7 (26 m)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes panneaux par 6 antennes panneaux dont 3 antennes inactives.
Zone technique	Un coffret technique et des modules seront installés sur l'édicule, à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	30,07 m pour les antennes actives 31,70 m pour les antennes inactives

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22.50m.



	Azimut 20°	Azimut 150°	Azimut 280°
Niveau maximal	Entre 4 et 5 V/m	Entre 4 et 5 V/m	Entre 4 et 5 V/m
Hauteur	22.50 m	25.50 m	22.50 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 20°



AZIMUT 150°



AZIMUT 280°

